



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°106

Publié le 18 août 2023



SECRETARIAT GÉNÉRAL COMMUN DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS.....	3
- Arrêté préfectoral n°2023-10-51 en date du 17 août 2023 portant modification de l'organisation du Secrétariat Général Commun Départemental du Pas-de-Calais.....	3

SECRETARIAT GÉNÉRAL COMMUN DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

- Arrêté préfectoral n°2023-10-51 en date du 17 août 2023 portant modification de l'organisation du Secrétariat Général Commun Départemental du Pas-de-Calais



Secrétariat Général Commun
Départemental du Pas-de-calais

Direction

Arras, le

17 AOUT 2023

N° 2023-10-51

ARRETE PREFECTORAL PORTANT MODIFICATION DE L'ORGANISATION DU SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

LE PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
Chevalier de la Légion d'Honneur

Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, en qualité de préfet du département du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-10-68 du 7 décembre 2020 portant création et organisation du Secrétariat Général Commun Départemental du Pas-de-Calais ;

Vu l'avis du comité social d'administration de la préfecture et du SGCD en date du 11 avril 2023 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 00



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

ARRÊTE

Article 1 :

L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2020 est modifié comme il suit :

Le secrétariat général commun exerce ses missions au bénéfice, d'une part, des services de la préfecture et, d'autre part, des entités suivantes :

- Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Pas-de-Calais ;
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais ;
- Direction Départementale de la Protection des Populations du Pas-de-Calais ;

Article 2 :

L'annexe 1 de l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2020 est modifiée et jointe en annexe.

Le reste est sans changement.

Article 3 :

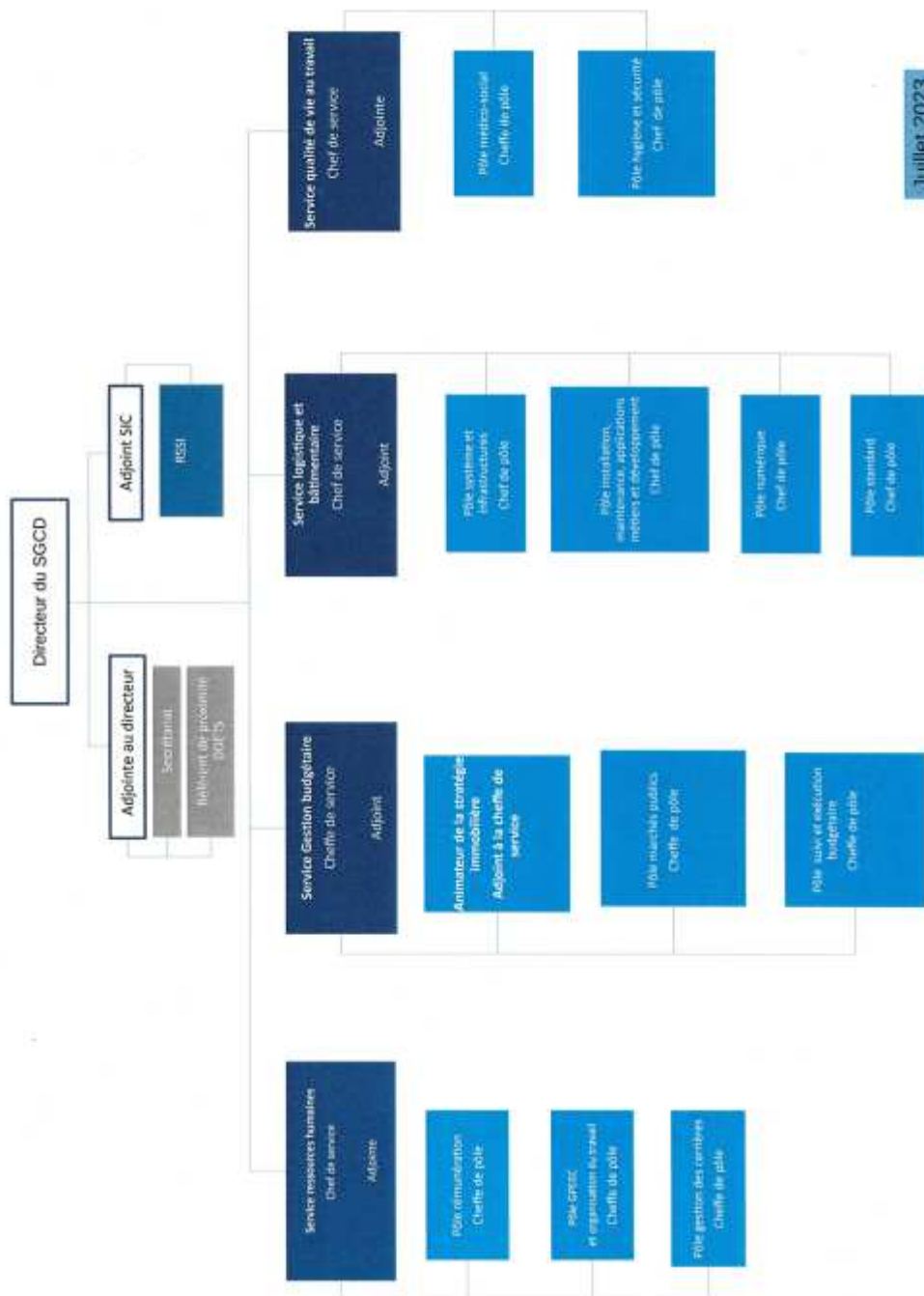
Le secrétaire général de la préfecture et le Directeur du Secrétariat général commun départemental du Pas-de-Calais sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Arras, le **17 AOUT 2023**

Le préfet,

Jacques BILLANT

Organigramme du Secrétariat général commun départemental du Pas-de-Calais



Juillet 2023